

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2022

PARITÉ BLOC COMMUNAL - (N° 4587)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« communes »,

insérer le mot :

« comptant ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.